



Droits du bailleur sur les appareils électroménagers

Par **bimbo 2**, le **17/06/2013** à **14:32**

je mis en location un appartement non meublé et je laisse les meubles de cuisine sans les appareils sauf une plaque de cuisson cette plaque ne fonctionne pas très bien et le locataire veut que je la remplace a-t-il le droit d'exiger son remplacement en attente d'une réponse
GDM

Par **amajuris**, le **17/06/2013** à **14:44**

bjr,
vous ne pouvez pas louer un bien avec un appareil défectueux.
soit vous le remplacez soit vous louez sans cet appareil mais si l'appareil figure sur le bail, vous devez le remplacer.
l'article 6 de la loi 89-462 précise que les équipements figurant au bail de location doivent être en bon état de fonctionnement.
cdt